

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
Union-Discipline-Travail



**MINISTRE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE**

**CABINET**

**DISCOURS**

**JOURNEE MONDIALE DE LA LUTTE  
CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES**

**THEME :** « La voix des victimes nous guide. »

- **Monsieur le Ministre Aka Aoulé, Président du conseil économique, social, environnemental et culturel ;  
Président du conseil régional du Sud Comoé ;**
- **Madame la représentante du Premier Ministre;**
- **Monsieur le Préfet de la région du Sud-Comoé, Préfet du département d'Aboisso ;**
- **Monsieur le Maire de la commune d'Aboisso ;**
- **Monsieur le Directeur Régional Sud-Comoé de  
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;**
- **Monsieur le Directeur du Centre Social du Sud-  
Comoé ;**
- **Mesdames et Messieurs les points focaux des Ministères  
techniques ;**
- **Honorables chefs Religieux et Coutumiers ;**
- **Mesdames et Messieurs les Responsables des ONG et  
Associations ;**
- **Chers partenaires : Expertise France, ONUDC, OIM ;**
- **Chers amis de la presse ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer toute ma gratitude et de rendre un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire pour son engagement et son soutien constant aux différentes initiatives nationales de lutte contre le phénomène de la Traite des personnes.

Mes remerciements et ma gratitude vont également à l'endroit de Madame la Première Dame, Son Excellence Madame Dominique OUATTARA pour son implication personnelle et sa détermination sans pareille dans la recherche de solutions afin de d'éradiquer ce fléau.

J'associe à ces remerciements, nos différents Partenaires, l'Union européenne, Expertise France, OIM, CIVIPOL et bien d'autres organisations de la Société Civile qui nous accompagnent quotidiennement dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la traite des personnes.

Je voudrais sincèrement vous en remercier.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette journée dédiée à la commémoration de la Lutte contre la Traite des êtres humains que nous célébrons ce jour, met en évidence, l'une des attributions du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté que j'ai la charge de diriger, à savoir aider et protéger les personnes en situation de vulnérabilité.

En effet, si la traite des personnes est une violation des droits de l'Homme et une forme de conduite criminelle qui affecte des personnes, dans le monde entier, ses caractéristiques, cependant, varient d'un pays à un autre. En Côte d'Ivoire le phénomène touche particulièrement les femmes, les jeunes filles et les enfants. Il constitue à plus d'un titre, l'une des préoccupations majeures pour le gouvernement.

**Honorables invités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Notre pays constitue à la fois, un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des personnes. Il est donc touché à un triple niveau par le phénomène de la traite des personnes.

Devant la gravité de ce fléau, le Gouvernement ivoirien a pris la mesure du problème à travers la mise en place des instruments légaux afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

Au plan international, on note la ratification de divers instruments de lutte contre la traite des personnes, il s'agit notamment de :

- **La Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ;**
- **La Convention contre la criminalité transnationale organisée, et enfin ;**
- **Les deux protocoles additionnels de Palerme respectivement sur la traite des personnes et sur le trafic illicite des migrants.**

Au niveau national, il existe un certain nombre d'instruments juridiques et de documents stratégiques qui viennent soutenir les efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la traite des personnes, il s'agit de :

- **La loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants et créant le Comité Interministériel (CIM) ;**
- **Du décret n°2011-366 du 03 nov. 2011 portant création d'un Comité National de Surveillance (CNS) ;**
- **La loi N°2016-1111, du 8 décembre 2016, portant lutte contre la traite des personnes et créant le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;**
- **Du décret N°2017-227 du 13 Avril 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes, présidé par Monsieur le Premier ministre, matérialisé par l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, assortie d'un plan d'action quinquennal (2016-2020).**
- **La stratégie de 2021 à 2025 est en cours d'élaboration avec l'appui technique et financier de nos partenaires que Union Européenne et Expertise France.**

**Honorables invités ;**

## **Mesdames et Messieurs ;**

L'existence de ces textes de loi ne constitue qu'une littérature de plus si les moyens mis en œuvre restent rudimentaires car comme le dit Edmund **Burke** et je cite « *la seule chose qui favorise le triomphe du mal, c'est l'inaction des gens de bien* » fin de citation.

Le thème de cette édition « **La voix des victimes nous guide** », nous donne l'occasion d'unir nos forces, et d'alerter davantage l'ensemble des acteurs de la lutte contre la traite, mais surtout d'en appeler au sens de la solidarité et d'humanisme de toutes et de tous quant à la nécessité de comprendre le danger que représente ce fléau pour l'avenir de notre jeune nation. Nous devrions, donc dans une synergie d'actions, œuvrer pour la mise en place d'une approche axée sur les expériences et suggestions des victimes. C'est seulement de cette façon que nous arriverons à rendre plus aisée leur protection et leur prise en charge.

## **Mesdames et Messieurs ;**

Conformément aux recommandations de la revue à mi-parcours du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et à l'initiative du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre

la Pauvreté, avec l'appui technique et financier de nos partenaires, nous avons pu dans le cadre de nos activités mener :

- 12 sessions de formation de 333 Officiers de Polices Judiciaires, Agents de Polices Judiciaires et 70 magistrats sur toute l'étendue du territoire.
- Nous avons également pu enregistrer 1382 victimes de traite des personnes dont 636 mineurs et 746 adultes, parmi lesquelles on compte 273 victimes ivoiriennes et 1109 victimes étrangères.

Au niveau judiciaire, sur 419 plaintes enregistrées, 115 individus sont poursuivis, 88 d'entre eux ont été condamnés pour traite et 3 pour trafic illicite de migrants.

Dans le cadre de la protection des victimes de traite, nous avons pu effectuer la prise en charge holistique de 166 victimes et procéder, en collaboration avec l'OIM, au rapatriement de 45 victimes vers leur pays d'origine.

Pour intensifier la lutte, le gouvernement a bien voulu accepter la création de Cellules Régionales de Lutte contre la traite des personnes. La toute première qui vient d'être installée ce jour

ici dans le sud Comoé grâce à l'appui technique de l'Union Européenne et de Expertise France, est un outil de veille stratégique pour la mise en œuvre effective de nos politiques.

**Mesdames et Messieurs ;**

Ces efforts consentis par le gouvernement ivoirien depuis 2011 constituent des avancées significatives qui ont permis de mettre notre pays en conformité avec les standards internationaux. Les résultats obtenus reflètent l'engagement de SEM le Président de la République à prendre toutes les dispositions pour minimiser le phénomène, punir les auteurs conformément à la loi, et favoriser la protection et la prise en charge des victimes, pour ainsi dresser un rempart solide et capable de faire barrière aux trafiquants d'êtres humains, ces esclavagistes des temps nouveaux.

**Honorables invités ;**

Il convient, aux termes de mes propos, de vous exprimer mes vifs encouragements à chacun de vous pour votre engagement personnel dans cette lutte dont la teneur reste encore un défi énorme à relever.

C'est aussi le lieu d'adresser mes chaleureux et sincères remerciements au ministre Aka AOUELE, Président du Conseil Régional du Sud Comoé, Par ailleurs, Président du Conseil Economique, Social et Culturel (CESEC), parrain de cette cérémonie ainsi qu'à tous les Acteurs et Partenaires qui ont accepté de nous accompagner dans cette mission, sans omettre tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la tenue de la cérémonie.

**Je vous remercie.**